



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 08.11.2019

Numéro de publication: HR02-1004755830

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Green Brothers SARL, Lutry, nouveau Green Brothers Switzerland SA

Green Brothers Switzerland SA

Route de Lavaux 296

1095 Lutry

Jusqu'ici

Green Brothers SARL

Registre journalier no 19912 du 05.11.2019

Précédente publication dans la FOSC: no 122, Date: 27.06.2018

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud

Green Brothers SARL, à Lutry, CHE-201.341.611 (FOSC du 27.06.2018, p. 0/4318421). Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 50'000, divisé en 500 parts de CHF 100, détenues par Porta Herminien. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme, dont le capital-actions est fixé à CHF 100'000, libéré à hauteur de CHF 50'000, conformément au projet de transformation du 31 octobre 2019 et bilan au 30 juin 2019, présentant des actifs de CHF 675'868.65 et des passifs envers les tiers de CHF 549'616.62, soit un actif net de CHF 126'252.03, contre attribution aux associés de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Statuts modifiés le 31 octobre 2019. Nouvelle raison de commerce: Green Brothers Switzerland SA. Nouveau but: la société a pour but la culture, la production, la recherche et le développement, l'achat, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation, la promotion et la vente de plantes et produits agricoles ou naturels de toutes sortes, ainsi que tous produits et accessoires liés ou dérivés, notamment tous succédanés du tabac ou tous produits textiles à base de chanvre (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par courrier écrit, téléfax ou courrier électronique. Porta Herminien, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur.